

DEMANDE D'INSCRIPTION A CONNEXION CLIENT

www.dpan.fr



➤ Utilisateur

Nom _____

Prénom _____

Email _____

Tél. _____

➤ Services Internet :

VISUALISATION DES BONS DE LIVRAISON / DUPLICATA DE FACTURES

DEMANDE DE RETOUR DE PIÈCES

Possibilité de faire une demande de retour de marchandises, au fur et à mesure de vos besoins. Vous pourrez également grâce à cette solution suivre l'état de votre demande et ainsi recevoir vos avoirs en temps réel par email.

Signature utilisateur

AU PREALABLE

Conformément aux termes de l'article L.441-1 et suivants du Code de commerce, les présentes conditions générales de ventes constituent le socle de la relation commerciale entre notre société, D.P.A.N. et tout client professionnel ou particulier ci-après dénommé le Client, sans restriction ni réserve, lors de la vente de marchandises ou la réalisation de prestations de services. Elles prennent sur toutes autres conditions générales d'achat appliquées éventuellement par le Client, sauf convention expressément convenue entre les parties. Les présentes sont disponibles à tout moment sur notre site internet et communicables, sans délai, sur simple demande. En tout état de cause, nos conditions générales de vente sont obligatoirement transmises et contresignées par le client à l'ouverture de son compte client.

OUVERTURE DE COMPTE

Pour toute ouverture d'un compte société, le client doit communiquer à D.P.A.N. sa dénomination sociale, le nom du contact, son service, un Relevé d'Identité Bancaire, ses coordonnées (adresse, tél, fax, courriel...), ses numéros de TVA Intracommunautaire, de SIRET et code APE. Cette liste ne saurait être exhaustive.

COMMANDES – TARIFS

Tous renseignements et descriptions figurant sur les catalogues, tarifs et supports commerciaux sont fournis qu'à titre indicatif. Les conditions de commande sont fermes lors de l'établissement du devis ou du bon de commande par D.P.A.N.. Tout produit spécialement commandé pour un client pourra nécessiter le paiement préalable d'un acompte, lequel ne sera pas restitué en cas d'annulation à l'initiative du client. En tout état de cause, notre société est en droit de solliciter tout document permettant d'évaluer le risque financier potentiel du client et se réserve le droit de refuser une commande, de l'annuler ou d'imposer des conditions particulières de règlement.

Les produits et prestations de services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée au Client. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par notre société. Ces prix sont nets et en euros hors taxes, TVA en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douanes éventuels et les assurances qui restent à la charge du client, D.P.A.N. se réservant le droit de les modifier à tout moment.

RABAIS, REMISES ET RISTOURNES

Le Client pourra bénéficier de rabais, remises et ristournes figurant aux tarifs de notre société, en fonction des quantités acquises ou livrées en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

LIVRAISONS

Les délais de livraison communiqués de bonne foi par notre société ne sont qu'indicatifs. Le retard de livraison ne peut justifier l'annulation de la commande, ni engager la responsabilité de notre société ou la rendre redevable d'un quelconque dédommagement. Des frais de transport peuvent être répercutés au Client lorsque notre société se voit contrainte de solliciter un transporteur tiers ; le client en sera nécessairement averti lors de l'établissement du devis ou du bon de commande.

A réception de la livraison, il appartient au Client de vérifier l'intégrité des colis en présence du transporteur et d'annoter toutes réserves sur les documents de transport remis par ce dernier ou, à défaut, se conformer à ses modalités de réclamation. A défaut de réclamation auprès du transporteur tel que précédemment précisé et nonobstant les stipulations de la clause de réserve de propriété en faveur de notre société, les risques de perte et de détérioration des produits vendus sont transférés au Client au moment de la livraison.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf accord contractuel, nos factures sont payables comptant au jour de livraison de la marchandise ou de la réalisation de la prestation.

Dans le cas d'un client en compte, un règlement comptant peut être exigé à l'ouverture de ce dernier et pour la première commande, D.P.A.N. peut également demander un règlement de paiement sous forme de chèque, fin de mois, date de facture, sous réserve de la ligne de crédit autorisée, par lettre de change relevé magnétique (LCR magnétique). Toute ouverture d'un compte chez D.P.A.N. engage le client à effectuer les formalités auprès de sa banque pour le traitement de la LCR magnétique. Un plafond de découvert peut être fixé par la direction financière de D.P.A.N.. L'atteinte de ce plafond déclenche une demande de règlement anticipé, suspendant les livraisons ou déclenchant des livraisons payables au comptant jusqu'au règlement intégral de l'échéance initiale, en principal et intérêts. En cas d'échéances accordées, le paiement anticipé ne donne lieu à aucun escompte de notre part.

A défaut de règlement intégral à échéance, et sans mise en demeure préalable, des pénalités pour paiement tardif s'ajouteront à la créance principale, correspondant au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne en vigueur, majoré de 10 points. Le client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros, sans formalité préalable, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce. Ce défaut de paiement pourra également entraîner une suspension des livraisons en cours et une exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le client. A titre de clause pénale, D.P.A.N. pourra de surcroît réclamer au client une indemnité correspondant à 10% du solde échu restant dû.

RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété. Le transfert de propriété au bénéfice du Client n'intervient qu'après paiement effectif et intégral du prix, en principal et en intérêts. En cas de non règlement à l'échéance, et malgré mise en demeure du client de remplir son obligation, la vente est résolue de plein droit et les marchandises doivent être restituées immédiatement sur première demande. Notre société bénéficie en outre d'un droit de rétention, prévu à l'article 2286 du Code civil, en cas de prestations réalisées restées impayées après mise en demeure du client.

CONSIGNATION (retour vieille matière)

La vente en échange réparation implique le retour d'une contrepartie réutilisable et conforme au produit commandé. Nos produits et leurs emballages donnent lieu à une consignation selon le tarif en vigueur. Les consignes sont remboursées sur les bases de la facturation d'origine lors du retour de la vieille matière auprès de notre société. Après un délai de six mois à partir de la date de facturation au client, toute consignation non retournée sera acquise sans débours par D.P.A.N..

RETOURS DE MARCHANDISES

Les demandes de retour doivent être formulées par le client sur le site internet dédié à cet effet, sous un délai maximal de 90 jours à compter de la date de réception de la marchandise. Aucun retour ne peut être réalisé sans autorisation préalable de notre société, ni accepté au-delà de ce délai de trois mois, sauf acceptation expresse de notre service retours. L'avis en remboursement du retour de pièce ne sera établi qu'après vérification de l'encaissement effectif de la facture d'origine.

Les marchandises neuves doivent nous parvenir en parfait état, sans avoir été ni montées ni utilisées, dans leur emballage d'origine. Le montant du remboursement sera dégressif d'un abattement de 10% si le retour intervient entre 30 jours et 60 jours à compter de la réception de la marchandise, puis de 20% si le retour intervient entre 60 jours et 90 jours, puis de 50% en cas de retour expressément accepté au-delà du délai de reprise de 90 jours. En tout état de cause, si la marchandise est issue d'une commande spécialement réalisée pour le client, nous serions susceptibles de répercuter au client une décote plus importante, correspondant à celle qui nous est appliquée par notre fournisseur. Concernant les marchandises en échange standard, sur lesquelles figurent des traces de montage, un abattement de 25% sera appliqué correspondant au passage au banc par notre société à des fins de vérifications et au réemballage de la pièce. En tout état de cause, en cas d'emballage détérioré, notre société se réserve le droit d'appliquer un abattement de 5%.

GARANTIE

Notre responsabilité et notre garantie ne pourront être invoquées que si le client a exécuté les obligations qui lui incombent concernant le paiement de la facture d'origine. La durée légale de la garantie de conformité et de la garantie contre les vices cachés au seul bénéfice du client non-professionnel, court à partir de la mise à disposition des marchandises ou services. La durée de la garantie conventionnelle consentie par notre société au profit du client professionnel, du même secteur d'activité, est de douze mois à compter de la date de mise en service. Cette durée ne saurait excéder douze mois en cas de dépôt-stock, à partir de la mise en service chez le client final sans que cette durée ne puisse en tout état de cause excéder vingt-quatre mois stockage compris.

Dans tous les cas, le client devra formuler sa demande de garantie par écrit, détailler l'utilisation de l'article, la date d'achat et retourner le produit dans l'état dans lequel il a été servi avec l'ensemble des éléments le composant. Nous nous réservons le droit soit de remplacer cet article, soit d'établir un avoir de la valeur du prix facturé.

La garantie conventionnelle consentie par notre société ne trouve à s'appliquer que si la pose des produits a été réalisée par un professionnel qualifié et reconnu en tant que tel par un système de classification professionnelle. Dans l'hypothèse d'un sinistre imputable à la société D.P.A.N. ou d'une prise en charge dite commerciale, notre garantie est limitée à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux, sur décision

unilatérale de notre société, dans un délai raisonnable. A ce titre, D.P.A.N. ne sera aucunement tenue de réparer le dommage consécutif à la défectuosité du produit, dont notamment l'indisponibilité du matériel pendant le temps de réparation ou de remplacement.

En tout état de cause, la garantie est exclue et notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de non-respect de l'intégrité du produit initialement vendu ou objet de la prestation réalisée par nos soins, mauvaise utilisation, négligence, non-respect des instructions de montage, défaut d'entretien de la part du client, dommages causés par des éléments périphériques au produit vendu ou objet d'une prestation réalisée par nos soins ou en cas d'usure normale du produit ou de force majeure.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Notre société conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos, logos, dénominations, marques et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués, reproduits, utilisés ou apposés sans son autorisation écrite. Par ailleurs, conformément à l'article L713-6 du Code de propriété intellectuelle, notre société est contrainte d'utiliser des marques déposées par des fabricants tiers à titre de référence nécessaire pour qualifier la destination de certains produits ou prestations associées. En aucun cas, cette utilisation ne peut entraîner une confusion quant à l'origine des produits.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, complétée par le règlement général sur la protection des données (RGPD), notre société pourra être amenée, pour les besoins inhérents à son activité commerciale, à collecter, traiter ou transférer des données à caractère personnel du client. Le Client dispose d'un droit de consultation, de modification, de limitation, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Pour l'exercice de ses droits, ou pour toute question relative à la gestion des dites données personnelles, le Client pourra contacter le Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : service-client@dpan.fr ou porter toute réclamation auprès de la CNIL.

FORCE MAJEURE

Notre société ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou de l'exécution tardive de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, en cas de survenance d'un événement imprévisible et ne résultant pas de notre volonté, constitutif d'un cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du Code civil.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution de ses obligations par une des parties, le présent contrat est résolu de plein droit au profit de l'autre partie, sans préjudice de dommages ou intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prend effet 10 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

RECLAMATION

S'agissant des activités réglementées gérées par D.P.A.N., il est possible pour notre clientèle de porter réclamation auprès de notre adresse mail : contact@dpan.fr, à laquelle notre société sera prompte à y répondre dans les plus brefs délais. Dans le cadre des dites activités, les données confidentielles recueillies peuvent être mises à disposition des auditeurs, internes ou externes, et des autorités compétentes.

LITIGE, DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les rapports juridiques entre la société D.P.A.N. et son Client sont soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation étrangère. En cas de litige pouvant survenir entre le Client et notre société, relatifs aux présentes conditions générales de vente, aux relations commerciales en découlant et à ses accessoires, les parties s'engagent à y rechercher une issue amiable. A défaut, les tribunaux du siège de D.P.A.N. sont seuls compétents pour connaître desdits différends, même en cas d'assignation ou d'appel en garantie, d'intervention forcée, de pluralité de défendeurs, de paiement par effet de commerce, de procédure en injonction de payer ou de procédure sur requête ou en référé.

Nom du signataire :
Qualité du signataire :
Dater, cacheter et signer, après reproduction manuscrite de la mention « Bon pour accord » :
Date :
CACHET SIGNATURE